

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
de l'ORNE

Séance du 24 mars 2025.

**NOMBRE DE MEMBRES**

|             |    |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 20 |
| PRESENTS    | 15 |
| VOTANTS     | 17 |

**DATE DE LA  
CONVOCATION**

17/03/2025

**OBJET**

**Prix de revente des repas  
dans le cadre du Forum de  
l'accès aux droits**

Acte reçu en préfecture le

**01 avril 2025**

Publié en ligne le

**02 avril 2025**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du dix-sept mars, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESANI, Sylvie MOLERO, Nadine PICHON, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Alain BOUVIER donne pouvoir à Hugo DUPONT ; Paule GOUIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE.

**Absents excusés :** Alain BOUVIER, Paule GOUIN.

**Absents :** Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT, Christophe PAPILLON.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du déroulement de la 2ème édition du forum « Accès aux droits » de la CTG, des repas vont être achetés par le par le Pôle Animation Sociale auprès d'un traiteur (sur inscription des partenaires) et refacturés le jour J aux professionnels. En effet, le Pôle Animation Sociale est un acteur majeur du groupe de travail portant ce projet et gèrera l'organisation du temps de pause méridionale.

Les plateaux repas seront achetés à un coût de 15€ auprès d'un traiteur du territoire de la CDC des Pays de l'Aigle, et refacturés au coût réel aux professionnels, soit 15€. Un justificatif de paiement (facture, note de frais, etc.) sera fourni à chaque payeur.

En cas d'utilisation de la régie du Pôle Animation sociale, une convention sera établie entre les deux services.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **VALIDE** le prix de revente des plateaux repas tel que proposé dans le précédent exposé, soit au coût réel.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20250324-2025-03-24-029-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025